

# Commentaires sur le projet de loi 130

(visant, entre autres, l'abolition de la société d'État Recyc-Québec)

Réflexions présentées par:

Le comité Zéro déchet/ Incinérateur  
des AmiEs de la Terre de Québec (ATQ)

Déposé à l'Assemblée Nationale du Québec

FÉVRIER 2011



Les AmiEs de la Terre de Québec  
870, avenue de Salaberry, bur. 210  
Québec (Québec) G1R 2T9  
Tél. : (418) 524-2744  
[info@atquebec.org](mailto:info@atquebec.org)  
[www.atquebec.org](http://www.atquebec.org)

# Intégrer Recyc-Québec au Ministère: un pari réellement rentable et efficient?

## Introduction

Notre organisme, Les AmiEs de la Terre de Québec, s'implique activement depuis plus de vingt ans sur la question des matières résiduelles dans une perspective de la gestion écologique des ressources. Il nous semblait donc important de participer à cette consultation afin de partager nos préoccupations en ce qui a trait au projet de loi 130 qui prévoit, entre autres, l'abolition de la société d'état Recyc-Québec afin d'intégrer ses activités à celles du Ministère de l'environnement, du développement durable et des parcs (MDDEP) dès le 1<sup>er</sup> avril 2011.

## Présentation des AmiEs de la Terre de Québec (ATQ)

D'abord, quelques mots sur notre organisme. Les AmiEs de la Terre de Québec ont vu le jour en 1978 et comptent plus de 320 membres et sympathisants. Nous sommes un mouvement citoyen qui œuvre à la construction collective d'une société écologiste. Par la réflexion, l'éducation, la défense collective des droits et le développement d'alternatives, nous tentons de favoriser l'émergence d'un monde plus équitable, solidaire et écologiquement viable pour les générations actuelles et futures.

Les AmiEs de la Terre de Québec, via son comité Zéro déchet/Incinérateur, font la promotion d'une plus grande réduction à la source des déchets et militent pour mettre fin à l'incinération des déchets dans la Vieille-Capitale. Le comité souhaite limiter l'exploitation des ressources et prône une gestion écologique des déchets. Au fil du temps, le comité a fait valoir son positionnement via diverses commissions publiques et actions citoyennes. Dès 1993, date de l'implantation de la collecte sélective à Québec, une campagne éducative dans les écoles primaires sur les 3 RV a été menée. En 1994, nous avons mis sur pied le premier site de démonstration de compostage domestique à l'Université Laval. Nous nous occupons également de la logistique et de l'accueil des tournées de formation au compostage domestique organisées par la Ville de Québec. De plus, nous siégeons sur le comité de suivi communautaire du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec et sur le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec afin de défendre le droit de la population à un environnement sain. Nous sommes également membre du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED). Nous appuyons d'ailleurs leur mémoire, beaucoup plus détaillé que le nôtre, qui sera présenté lors de cette consultation, soit le 2 février prochain. Nous tenions quand même à porter à votre attention certains éléments qu'il nous semble essentiels de prendre en compte.

## Resserrer les dépenses de l'État au détriment de l'environnement

*«La décision d'intégrer Recyc-Québec au MDDEP découle d'une orientation gouvernementale visant à accroître l'efficacité de l'État et à réduire ses dépenses, a dit le ministre Arcand par communiqué. Elle permettra, à terme, de réaliser des économies annuelles récurrentes de 2 millions.»* Cette affirmation du Ministre a soulevé plusieurs questionnements pour un groupe comme le nôtre impliqué depuis plusieurs années pour une gestion écologique des matières résiduelles et pour d'autres problématiques en environnement également. Comme le soulignait Le Manifeste pour un Québec durable en 2007: «Le MDDEP est le parent pauvre de l'État. Le budget du ministère ne représente que 0,3% des dépenses de programmes. Si l'on ajoute le MRNF et MAPAQ on n'excède pas 2,5% des dépenses.»<sup>1</sup>. Ce qui est très peu déjà.

---

1 Karel Mayrand et autres, Manifeste pour un Québec durable, avril 2007 (<http://www.unisfera.org>)

À notre avis, le gouvernement devrait voir l'environnement comme un investissement à long terme plutôt qu'une dépense à court terme. Les frais relatifs aux problèmes de santé liées à un déclin de la qualité de l'environnement n'ont certainement pas été prises en compte dans une perspective d'économie des coûts de l'État à long terme. On ne compte pas non plus, entre autres exemples, les dépenses liées à la remise en état de certains milieux qui ont été contaminés.

Dans une perspective orientée vers le bien commun, l'État devrait plutôt élargir son rôle en matière d'environnement plutôt que de le rétrécir. Québec s'est fixé des objectifs importants pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. S'il souhaite les atteindre, il sera essentiel que les ressources financières et humaines nécessaires soit octroyées à l'avancement de certains dossiers importants. Pensons notamment à la collecte des matières putrescibles au Québec qui permettra de réduire nos émissions de méthane, un puissant gaz à effet de serre. Dans la même perspective, il faudra limiter l'exploitation de ressources naturelles (forêts, mines, etc.) et veiller, plutôt, à renouveler au maximum l'usage de nos biens et matières. Le gouvernement de Monsieur Charest doit aujourd'hui faire preuve de vision en offrant et en maintenant les structures et politiques qui permettront de relever ces défis. Beaucoup de progrès ont été fait en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, mais c'est encore trop peu. À Québec, pour ne nommer qu'un exemple, l'incinérateur fonctionne presque à pleine capacité. Le compostage y est d'ailleurs vu plus comme une solution pour éviter la surcharge prévisible du système que par réel souci de faire plus pour réduire son impact sur l'environnement.

### **L'efficacité de l'État**

Alors qu'une simple restructuration aurait suffi pour éviter les dédoublements des rôles et mandats entre les deux entités et améliorer leur efficacité, on est à même de se demander quelles sont les raisons réelles qui justifient cette intégration de Recyc-Québec au sein du Ministère. Recyc-Québec n'a-t-il pas la possibilité de se mouvoir plus facilement pour atteindre ses buts que ne pourrait avoir un département au sein d'un grand ministère avec de nombreux dossiers à traiter. La structure d'une société d'État est beaucoup plus souple et flexible. Au cours de ses 20 années d'existence, Recyc-Québec a développé de nombreuses initiatives structurantes pour une meilleure gestion des matières résiduelles. Nous sommes donc inquiets que Recyc-Québec soit noyée dans les activités du Ministère et qu'il soit pris dans une plus lourde bureaucratie. Dans ce cas précis, nous pouvons douter que le gouvernement atteindra son objectif en terme d'efficacité de l'État.

### **Élan pour relever les défis de la nouvelle politique**

De plus, il est bien de penser à l'efficacité de l'État, mais encore plus de voir à sa qualité. Quel sort sera-t-il réservé à la gestion des matières résiduelles en général et, plus spécifiquement, à la consigne, au programme de responsabilité élargie des producteurs et autres programmes dans ce contexte? Et quelle place occuperont les mandats de Recyc-Québec au sein du Ministère quelques années après cette intégration? Cette fusion n'est-elle pas une façon de diminuer les ressources prévues pour l'environnement et plus particulièrement pour la gestion des matières résiduelles. Pourtant, il reste tant à faire à l'aube de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Car bien que les québécois et québécoises recyclent de plus en plus, la quantité de matières résiduelles générée ne cesse d'augmenter. En 2008, c'est plus de 6 200 000 tonnes qui ont été enfouie ou incinérée<sup>2</sup> et tout autant de matières qui n'auront pas une seconde vie utile. Cela crée une pression de plus en plus grande sur les ressources naturelles d'ici et d'ailleurs avec les conséquences qu'on connaît. Pour ne nommer qu'un exemple, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) a estimé, à partir des niveaux connus en 1999, « qu'avec un taux de croissance annuel de leur production primaire de 2 %, les réserves de cuivre, plomb, nickel, argent, étain et zinc ne dépasseraient pas 30 années, l'aluminium et le fer se situant entre 60 et 80 ans. L'ère de la rareté se dessinerait donc pour un nombre

---

2 Recyc-Québec. « Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec », 2009, p.3. ([www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca))

croissant de matériaux. »<sup>3</sup>

### **Revenus perdus dans le Fond vert**

De plus, il est important de prendre en considération que la société d'État Recyc-Québec rapporte des revenus à l'État. Aux AmiEs de la Terre, nous croyons que le surplus accumulé d'environ 40 millions ainsi que les autres revenus de Recyc-Québec ne devrait pas être agglomérés au Fond vert. Il est important d'avoir la possibilité de suivre où seront réinvestis les revenus qu'engendre Recyc-Québec. Ces revenus doivent être employés à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles que ce soit via des programmes aidant le développement de l'éco-conception, du recyclage, du réemploi, de la consigne, etc.; à l'éducation et à la sensibilisation; en recherche et développement; etc.

### **Soutenir la consigne**

Par ailleurs, ayant appris par le biais des médias qu'un acteur du lobby anti-consigne s'est joint à l'équipe du Ministre Arcand, vous comprendrez que nous sommes inquiets. On est à même de se questionner si le MDDEP aura le vouloir suffisant pour insuffler les changements nécessaires pour faire avancer le dossier de la consigne au Québec. Car effectivement, aux AmiEs de la Terre comme chez bien d'autres groupes, nous croyons que la consigne doit évidemment être maintenue, mais également bonifiée. La société d'État Recyc-Québec semble être, dans le contexte actuel, l'entité la plus impartiale pour jouer ce rôle. La consigne apporte des revenus à l'État alors pourquoi vouloir s'en départir. Trop souvent, pour ne pas nuire aux affaires, le gouvernement a assumé les dépenses et a laissé les bénéfices à l'industrie. Si l'État veut faire des économies, c'est peut-être à cette façon de faire qu'il devrait s'attaquer en premier.

### **Rien qui justifie l'abolition de la société d'État**

Comme le souligne le journaliste François Cardinal dans la Presse du 4 décembre 2010, les deux derniers rapports du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement recommandent le maintien de Recyc-Québec, qui «joue un rôle essentiel» (1997) et dont «les activités revêtent une importance sociale et stratégique» (2005)<sup>4</sup>. Que s'est-il passé ces dernières années qui puisse justifier que ses recommandations ne soit plus valide aujourd'hui? En fait, rien de l'information offerte sur ses intégrations des activités de Recyc-Québec au sein du MDDEP ne nous garantit le maintien de l'ensemble des activités de la Société d'État. Rien ne nous garantit n'ont plus que cette restructuration permettra de relever efficacement les défis à venir de la gestion des matières résiduelles. Nous comprenons le désir du gouvernement actuel de réduire ses dépenses, mais il nous importe surtout de voir comment son rôle de défenseur du bien commun sera assumé. L'environnement, déjà un parent pauvre de l'État, doit être épargné des mesures de réductions des dépenses de l'État puisqu'il s'agit d'un investissement. De plus, Recyc-Québec est une activité rentable, ce qui en fait une drôle de cible de départ pour réaliser des économies. Il s'avère donc évident pour nous, Les AmiEs de la Terre, que la Société d'état Recyc-Québec est tout aussi pertinente maintenant que lors de sa création, il y a 20 ans, de même que sa structure indépendante du Ministère.

---

3 Commissariat général au Développement durable . « Matières mobilisées par l'économie française. Comptes de flux pour une gestion durable des ressources », 2009, p. 11.

4 CARDINAL, François. « À la poubelle Recyc-Québec! », 4 décembre 2010 ( <http://www.cyberpresse.ca/place-publique/editorialistes/francois-cardinal/201012/03/01-4349040-a-la-poubelle-recyc-quebec.php>)